

AFFAIRE N° 2

BUDGET ADDITIONNEL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 1952

Le MAIRE. - Avant de voter le budget additonnel je dois vous donner quelques explications sur son établissement, Nous nous sommes trouvés dans la nécessité absolue d'annuler partiellement certains crédits du Budget primitif de 1952 pour pouvoir établir le budget supplémentaire du même exercice.

Au budget primitif certains articles étant largement dotés nous avons prélevé sur certains d'entre eux la somme nécessaire pour équilibrer notre budget additionnel.

Il a été convenu avec le Bureau des Finances que ces sommes seraient remboursées, par autorisations spéciales, au fur et à mesure des rentrées des recettes.

Le Maire donne lecture des articles amputées:

CHAP.	IX - Art. 1.	- Traitement des Gardes Champêtres ..	270.000.--
"	XX - Art. 5.	- Traitement des monitrices communales	250.000.--
"	XX - Art. 7.	- Indemnité à un professeur d'anglais	120.000.--
"	XIX - Art. 1.	- Entretien bâtiments communaux .....	1.000.000.--
"	XXV - Art. 8.	- Avance sur péréquation des retraites .....	364.000.--
"	XXVI - Art. 3.	- Cantines scolaires communales .....	1.000.000.--
		Total égal .....	3.004.000.--

J'ai l'honneur de vous demander, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette opération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire passe ensuite au vote du Budget Additionnel.

M. SAUGER se lève et déclare au Maire que d'après les explications qu'il a déjà fournies au Conseil au sujet de l'établissement du Budget additionnel l'Assemblée lui fait confiance et lui demande de ne pas en donner lecture article par article.

Le Maire donne lecture du rapport suivant:

Mesdames,  
Saint-Denis, le 5 Juin 1952  
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la loi municipale du 5 Avril 1884 j'ai l'honneur de vous soumettre le projet du budget supplémentaire de la Commune de Saint-Denis pour l'exercice 1952.

Ce budget est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de: TRENTE QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUARANTE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DEUX FRANCS (34.740.382 frs).

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter./.

Le Sénateur-Maire,  
Signé: OLIVIER.

Mis aux voix le budget additionnel est adopté à l'unanimité.